



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

**DELIBERATION N°02 - DCM-20250414-02**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**

Présents : 20  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : -  
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 4 avril 2025**

**Membres présents :**

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE.

**Membres représentés par pouvoir :**

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ  
Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES  
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ  
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR  
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à M. José DOS SANTOS  
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD  
M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Martine BECRET

**Membre absent :**

M. Bastien GERY

**Secrétaire de séance : M. Patrick ACEDO**

**Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire**

Le Maire, soulignant sa volonté de ne pas augmenter les taux en 2025, indique que le montant prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale s'établit à 5 401 361€ se déclinant comme suit :

- Produit attendu des taxes à taux votés : 4 423 671€. A ce produit fiscal s'ajoute celui de la majoration de 20% de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 18 413€
- Effet du coefficient correcteur : 666 553 € (Commune sous compensée)
- Allocations compensatrices : 292 179 €
- FNGIR : 545 €

**Objet :**  
**Fixation des taux  
d'impôts locaux  
2025**

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les taux 2025 de fiscalité directe locale comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,77 %
- Taxe d'habitation: 15,23 %

Au vu de l'état 1259 notifié par les services fiscaux, le produit fiscal attendu par la Commune est le suivant :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence pour 2025	Bases d'imposition Prévisionnelle 2025	Taux votés 2025	Produits Attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	10 746 952	39,00 %	10 999 000	39,00%	4 289 610
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	49 018	41,77 %	48 800	41,77 %	20 384
Taxe d'habitation (TH)	912 322	15,23 %	746 400	15,23 %	113 677
					<b>4 423 671</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer les taux 2025 de fiscalité locale comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 39,00%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 41,77%
  - Taxe d'habitation (TH) : 15,23%

**Certifié  
exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la Sous  
Préfecture de  
Bayonne  
le  
et de la  
publication  
le**

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 14/04/2025

Le Maire,  
M. Francis GONZALEZ



Le Secrétaire,  
M. Patrick ACEDO